

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, lors de sa séance extraordinaire du 10 août 2026 à 13 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7) :

1. Ordonnance ORD2726-040 permettant l'affichage selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7). (*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve* (01-275), article 516).
2. Ordonnance ORD2726-041 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7). (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).
3. Ordonnance ORD2726-042 permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7). (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, (8)).
4. Ordonnance ORD2726-043 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7). (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, article 20).

B – Ordonnance relative au stationnement :

Ordonnance ORD2726-044 permettant l'implantation d'un passage pour personnes du côté est de l'intersection de la rue Hochelaga et de l'avenue Mercier. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (4)).

Les ordonnances mentionnées ci-dessus peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 5100, rue Sherbrooke Est, suite 800-1, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR D'AOÛT 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc